

Communiqué de presse

Etex fait appel au marché des capitaux en lançant un emprunt obligataire

Bruxelles, le 4 septembre 2012 – **Le groupe belge de matériaux de construction Etex annonce aujourd’hui l’émission en Belgique d’un emprunt obligataire d’une durée de 4 ans et 6 mois, avec échéance en 2017. Il propose un coupon annuel de 5 %. Etex souhaite lever un montant minimum de 100 millions d’euros qui seront affectés au remboursement d’un crédit-pont.**

L’emprunt peut être souscrit par tranches de 1.000 euros. La période de souscription court du 6 septembre 2012 (9h00) au 20 septembre 2012 (16h), sous réserve de clôture anticipée. La date d’émission est le 27 septembre 2012. Une demande a été introduite pour admettre l’obligation à la cotation sur le marché réglementé de NYSE Euronext Brussels.

Fons Peeters, CEO d’Etex, souligne à propos de cet emprunt obligataire : « Nous utiliserons le produit net de l’émission de l’obligation pour rembourser en partie le crédit-pont conclu pour financer l’acquisition de la division plaques de plâtre de Lafarge. Nous diversifions ainsi notre financement. »

BNP Paribas Fortis, ING et KBC Bank ont été mandatés comme co-chefs de file et teneurs de livres associés de l’émission de cette obligation.

Vous pourrez obtenir davantage d’informations sur cette offre publique auprès des institutions financières impliquées et dans le prospectus. Ce prospectus a été approuvé par l’Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA) le 3 septembre 2012. Il est disponible auprès des co-chefs de file ainsi que sur le site internet du groupe: www.etexgroup.com.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des principales caractéristiques de l’emprunt obligataire :

Emetteur	Etexco SA
Les garants	Etex SA et certaines autres sociétés du groupe (E M Holdings UK Ltd, Eternit NV, Inversiones Etex Chili Limitada, Merilux Sàrl, Nefibouw BV et Promat International SA) comme décrit plus en détails dans le prospectus (les conditions contiennent des dispositions concernant toute mainlevée et la substitution des garants (autres que Etex SA)). (Les investisseurs ne peuvent pas prendre en compte l’existence de la garantie comme facteur décisif dans leur décision d’investissement.)
Coupures	Coupures de € 1.000
Forme	Obligation dématérialisée
Période de souscription	Du 6 septembre 2012 à 9h au 20 septembre 2012 à 16h (sous réserve de clôture anticipée)
Allocation	Le prospectus contient des dispositions concernant l’allocation de l’obligation et la réduction des souscriptions en cas de sur-inscription
Date d’émission	27 septembre 2012
Coupon annuel	5% par an le 31 mars
Prix d’émission	101 % de la valeur nominale (pour l’investisseur particulier)
Rendement actuariel brut	4,755 % (annuel sur la base d’un prix d’émission de 101 %)

Date prévue de remboursement	31 mars 2017 (sous réserve de remboursement anticipé, comme décrit dans les conditions de l'obligation)
Remboursement	100 %

A propos d'Etex

Etex est un groupe industriel belge qui produit et commercialise des matériaux de construction. Les quatre segments où le groupe est actif sont les revêtements de façade et les plaques de construction en fibres-ciment et en plâtre, la toiture, la protection contre l'incendie et isolation hautes performances, et les carreaux céramiques pour sols et murs. En Belgique, outre son siège, Etex possède trois sites de production et deux centres de R&D.

Présent dans 44 pays avec un chiffre d'affaires annuel dépassant les 3 milliards d'euros et plus de 17.000 collaborateurs répartis sur 121 sites de production, Etex est un acteur international des solutions et matériaux de construction durables. Pour plus d'informations : www.etexgroup.com.

Pour plus d'informations :

Regine Van Tomme
Corporate Communications Director
Tel: 02 / 778 12 84

Information importante

Les caractéristiques de l'offre telles que décrites ci-dessus ne forment qu'un sommaire des conditions des Obligations. Avant de prendre une décision d'investissement et d'exécuter une opération concernant les Obligations, les investisseurs doivent s'assurer qu'ils ont une compréhension correcte de l'opération et qu'ils peuvent se former une vue de manière indépendante concernant le caractère approprié de l'opération, compte tenu de leurs objectifs. Les investisseurs doivent s'assurer qu'ils disposent d'une information suffisante concernant l'émetteur et l'opération avant de prendre une décision d'investissement concernant les Obligations. Les investisseurs doivent prendre en considération les informations incluses dans le prospectus, y compris la description des facteurs de risques (tels que décrits à la page 24 et suivant) et non seulement ce communiqué. Les investisseurs ne peuvent pas prendre en compte l'existence de la garantie comme facteur décisif dans leur décision d'investissement.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'acheter des titres dans une juridiction quelconque dans laquelle une telle offre ou sollicitation serait illégale (sans respect des obligations en matière d'enregistrement ou sans respect des conditions pour l'exonération d'enregistrement).

Ce communiqué ne peut pas être distribué directement ou indirectement dans les Etats-Unis, le Canada, le Japon ou la Suisse ou toute autre juridiction ou une telle distribution serait illégale. Les Obligations ne peuvent pas être offertes aux Etats-Unis.

Dans l'Espace Economique Européen, autre qu'en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg, ce communiqué est uniquement adressé aux investisseurs qualifiés au sens de la Directive 2003/71/CE (telle que modifiée).



Aucun communiqué ou aucune information concernant les Obligations ne peut être fait au public dans d'autres juridictions que la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, si les exigences légales n'ont pas été satisfaites. L'Emetteur n'est pas responsable de la violation de ces restrictions par une quelconque personne.